



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1997/NGO/24
12 mars 1997

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-troisième session
Point 9 d) de l'ordre du jour

ACTION VISANT A ENCOURAGER ET DEVELOPPER DAVANTAGE LE RESPECT
DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES FONDAMENTALES ET, NOTAMMENT,
QUESTION DU PROGRAMME ET DES METHODES DE TRAVAIL DE LA COMMISSION :
DROITS DE L'HOMME, EXODES MASSIFS ET PERSONNES DEPLACEES

Exposé écrit présenté par la Fédération mondiale de la jeunesse
démocratique, organisation non gouvernementale
dotée du statut consultatif général

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit ci-après, qui est distribué
conformément à la résolution 1296 (XLIV) du Conseil économique et social.

[28 février 1997]

1. Durant la période comprise entre le 10 et le 17 décembre 1996, la Fédération mondiale de la jeunesse démocratique, associée à d'autres organisations et groupes de jeunes, a organisé la première Caravane internationale de la paix, au Soudan. Cette caravane, qui a rassemblé 50 jeunes délégués du monde entier et un grand nombre de femmes et de jeunes représentant les forces prodémocratiques du nord du Soudan, a parcouru le sud du pays déchiré par la guerre. Les populations de cette région qui souffrent des ravages d'une guerre civile dévastatrice depuis 1983 sont pourtant largement oubliées par la communauté internationale. Tout en plaidant pour une culture générale de paix et de tolérance au Soudan et en exprimant sa solidarité avec les victimes de la guerre et des violations flagrantes des droits fondamentaux, la Caravane a cherché à promouvoir un plus grand respect des droits fondamentaux consacrés par les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme.

GE.97-10905 (F)

2. En s'entretenant directement avec des personnes touchées par la guerre, les représentants ont pu recueillir des preuves de première main de violations des droits fondamentaux, en particulier du droit à la vie, dans les régions visitées. Au cours de rassemblements et de réunions publiques, un certain nombre de sujets ont été abordés, dont le droit de disposer de soi-même, l'intolérance religieuse, les droits économiques, sociaux et culturels, l'esclavage en tant que sous-produit de la guerre, l'égalité des sexes, les droits des femmes et les droits des jeunes et des enfants.

3. La Caravane s'est rendue dans les régions de Narus, de Natinga, du Nouveau Kush-Heman et dans d'autres régions de l'Equatoria oriental. Toutes ces régions sont des zones d'opérations militaires placées sous l'administration du Mouvement populaire de libération du Soudan. Des visites de camps de réfugiés, d'orphelins et de prisonniers de guerre ont également été organisées. Pendant qu'elle se trouvait dans le sud du Soudan, la Caravane a été le témoin de bombardements répétés et aveugles de la part des forces armées gouvernementales, qui ont touché des installations civiles. Le 14 décembre 1996, trois roquettes lancées par l'aviation gouvernementale ont explosé à proximité du lieu où les représentants étaient réunis pour un rassemblement en faveur de la paix organisé à Natinga. Ce bombardement a causé des dommages sérieux aux biens et à l'environnement.

4. La Caravane a noté avec beaucoup d'inquiétude le triste sort des populations déplacées et des populations autochtones des régions visitées. Les difficultés qu'elles connaissent sont la conséquence directe de la guerre civile qui ravage leur territoire et du siège militaire que leur impose le Gouvernement. Les délégués ont été profondément choqués par les conditions de vie déplorables dans ces régions, en particulier en ce qui concerne la sécurité, l'alimentation, l'approvisionnement en eau potable et les services de santé et d'éducation. En résumé, les habitants de ces régions manquent des biens les plus élémentaires indispensables pour pouvoir mener une vie digne, qui sont garantis par la Charte des Nations Unies, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

5. Le Mouvement populaire de libération du Soudan a mis en place des services administratifs civils pour organiser la vie quotidienne des populations dans les régions qu'il contrôle. Toutefois, ce système n'est pas satisfaisant et ne répond pas aux besoins croissants des populations. Le Mouvement populaire de libération du Soudan a été encouragé à prendre d'autres mesures pour améliorer son système administratif et assurer plus largement le respect et la promotion des droits fondamentaux. Les organisations humanitaires et la communauté internationale en général ont été invitées à appuyer le plus possible les efforts en ce sens. La Caravane a noté avec satisfaction que le Mouvement populaire de libération du Soudan respectait la Convention de Genève relative au traitement des prisonniers de guerre. L'armée gouvernementale ne ferait pas de prisonniers de guerre.

6. Dans les zones du sud du Soudan contrôlées par le Gouvernement, les conditions de vie des populations seraient pires en raison des atrocités commises par les troupes gouvernementales. Les autochtones sont exposés à des violations massives de leurs droits fondamentaux, notamment à des assassinats

extrajudiciaires, à des viols, à la destruction et au pillage de leurs biens, au déplacement et au rapt des femmes et des enfants à des fins d'esclavage de la part de l'armée et des forces paramilitaires gouvernementales. Le phénomène de l'esclavage qui est en train de prendre de l'ampleur au Soudan touche surtout le nord du Bar el-Ghazal et le Haut Nil, régions limitrophes de la partie septentrionale du pays.

7. La situation est encore aggravée par les obstacles que le Gouvernement met à l'action des organisations internationales de secours et d'aide humanitaire, comme le Comité international de la Croix-Rouge et l'Organisation des Nations Unies. Les organisations humanitaires ont besoin d'une autorisation gouvernementale pour pouvoir entreprendre des opérations de secours. En général les autorisations sont délivrées de façon sélective, à l'issue de procédures délibérément prolongées, priorité étant accordée aux organisations islamiques. En certaines occasions, l'opération de secours parrainée par l'Organisation des Nations Unies (Opération Survie au Soudan) s'est heurtée à ce genre d'obstacles (novembre-décembre 1995).

8. La Caravane a été vivement préoccupée par la situation des femmes, des enfants et des jeunes qui, dans leur majorité, n'avaient jamais connu la paix et ignoraient jusqu'au sens de ce mot. Ces personnes doivent faire face à de très grandes difficultés, en particulier dans les camps de réfugiés, comme celui de Kakuma dirigé par le HCR où il n'y a pas véritablement de services médicaux. Les réfugiés ont l'habitude de parcourir à pied de grandes distances à la recherche de médicaments et autres biens de première nécessité. La Caravane a décidé de constituer une brigade sanitaire afin de contribuer à améliorer la situation. Des recommandations ont également été faites en vue de la création d'une structure nationale de la jeunesse pour coordonner les efforts visant à améliorer les conditions de vie des groupes les plus vulnérables de la société. Afin de donner à ces groupes cibles les moyens d'agir, il faut, d'urgence, consolider les structures de la société civile et prendre des initiatives dans ce domaine.

9. La Caravane a conclu que, si, dans tout le Soudan, l'héritage tant du régime militaire que du régime démocratique se résumait à l'abolition de toute vie sociale, à la suppression brutale des droits fondamentaux, au démantèlement des institutions démocratiques et à la généralisation d'une odieuse et effroyable misère dans les masses soudanaises, c'était dans le sud du pays et dans d'autres régions extrêmement sous-développées telles que les monts Nuba et le Beja (Soudan oriental) que la situation était la pire du fait de l'insécurité qui y régnait. Le gouvernement actuel a beaucoup contribué à l'aggravation de ces problèmes surpassant en cela tous ses prédécesseurs. L'orientation du Gouvernement en faveur de l'islamisation et de l'arabisation a donné une nouvelle dimension au conflit dans un pays multiethnique, multiculturel et multireligieux marqué par une grande instabilité.

10. Au cours d'un dialogue approfondi entre groupes sociaux et politiques du sud et du nord du Soudan favorables à la démocratie, la Caravane a indiqué qu'à son avis, pour mettre un terme aux souffrances des populations des régions du Soudan touchées par la guerre, il convenait d'arrêter le conflit civil par des moyens démocratiques garantissant une coexistence pacifique entre les diverses races et cultures du pays. Pour trouver une solution

durable à la crise actuelle, il faudrait aborder concrètement la question du droit à l'autodétermination du peuple du sud du Soudan et des monts Nuba.

Recommandations

11. Le Gouvernement soudanais devrait respecter les obligations qu'il a contractées en vertu de la Charte des Nations Unies et des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. Il devrait également observer les dispositions du droit international humanitaire concernant la protection des civils en temps de guerre.

12. Le Gouvernement devrait mettre fin immédiatement à la guerre civile qui ravage le pays, engager un dialogue sincère pour trouver une solution pacifique à la crise politique aiguë que traverse le pays et garantir au peuple du sud du Soudan et des monts Nuba le droit à l'autodétermination.

13. Il devrait mettre fin à toutes les formes de violations des droits fondamentaux dans les zones touchées par la guerre ainsi qu'au phénomène de l'esclavage et de l'enrôlement forcé des jeunes et des enfants qui est en train de prendre de l'ampleur.

14. Nous demandons à la communauté internationale d'exercer toutes les pressions possibles sur le Gouvernement soudanais pour qu'il respecte les obligations découlant de la Charte des Nations Unies et des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme auxquels le Soudan est partie. Nous demandons également à l'Organisation des Nations Unies et aux autres organisations humanitaires de fournir toute l'aide et toute l'assistance morales et matérielles possibles aux populations des régions du Soudan touchées par la guerre, en particulier des monts Nuba et du Beja dans l'est du pays.
